

Bayonne, le 3 janvier 2022

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU COMITÉ DIRECTEUR DU 18 DECEMBRE 2021**  
Séance en Visioconférence Zoom

COMITÉ DIRECTEUR

ECHEVERRIA Lilou	Présent	LOM Pablo	Excusé
BARBE Pierre	Présent	MELLIER Dany	Présent
CASTERES Thierry	Excusé	MICHELENA Jean-Pierre	Présent
CAZENAVE Bernard	Présent	MONCADA Sébastien	Présent
COSQUERIC Laëtitia	Excusée	PEYRAUBE Joël	Excusé
DAGUERRE Pierre	Présent	POTEL Corinne	Présente
DESTAILLAC Jacques	Présent	POUZET Florence	Absente
ESCUDERO Loréa	Absente	ROLLET Alain	Présent
ESCUDERO Murielle	Excusée	ROSSI Gérard	Présent
ETCHEMENDY Emmanuel	Présent	SAINT-LAURENT Stéphane	Présent
GARAICOECHEA Pierre	Présent	SALLETTE Gilles	Présent
GRACIET Séverine	Absente	SILVESTRE DE FERRON Guillaume	Présent
HARDOY René	Présent	TURON LABORDE Jacques	Présent
JELEZNOFF Christophe	Absent	BENESSE Jean-Philippe	Excusé
LAFARGUE Mairder	Présent	BERGEROT Arnaud	Excusé
LAGOURGUE Christian	Présent	DUPRAT Jean-François	Présent
LASSARTESSE Jeanne	Présente	LAUILHE Béatrice	Présente
LASSUS Ghislaine	Présente	MIGUELTORENA Eric	Présent
LATAILLADE Patrice	Présent	MIRANDA Nathalie	Excusée

Présents : 26      Excusés : 8      Absents : 4

MEMBRE Invité

BEDERE Pascal, DTN	Excusé
--------------------	--------

MEMBRES SUPPLEANTS Invités

MOURGUY-CAPELIER Evelyne	Présente
--------------------------	----------

PRESIDENTS DE LIGUES/COMITES Invités

GARAICOECHEA Pierre	Présent	DAGUERRE Pierre	Présent
SOURP Charles	Présent	CHAMBORD Jean Paul	Présent
PAILLOLE Christian	Excusé	PEYRAT Dominique	Présent
GARAYAR Jean-Michel	Présent	LASTRA Jean-Paul	Présent
LABAU Rémi	Présent	COMORGE Alain	Excusé
CLAR François	Excusée		

Présents : 8      Excusés : 3

### Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 01/07/2021
2. Point sur les finances
3. Point sur les compétitions internationales 2021
4. Point sur les compétitions hiver 2021/2022
5. Validation calendrier Grande Semaine de pelote basque 2022 (14- 21 août 2022)
6. Validation modifications statuts, règlements intérieur, généraux et sportifs (voir pj)
7. Validation commissions disciplinaires (voir pj)
8. Célébration du centième anniversaire de la FFPB : 30 décembre (1921-2021)
9. Directeur Technique National Pascal Bédère
10. Questions diverses.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 01/07/2021**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le procès-verbal du Comité Directeur du 01/07/2021.

**Monsieur le président, Lilou ECHEVERRIA, demande à changer la chronologie de l'ordre du jour**, car Mr Pierre BARBE, responsable de la Commission Administrative, ne peut rester que jusqu'à 10h30.

Le point n° 6 de l'ordre du jour concernant les modifications de statuts, règlements intérieur, généraux et sportifs sera donc examiné avant le point sur les finances.

### **2. VALIDATION MODIFICATIONS STATUTS, REGLEMENTS INTERIEUR, GENERAUX ET SPORTIFS**

Au vu de la densité des documents (18 pages), **Mr Pierre BARBE** présente un résumé des propositions dont il précise les thèmes au Comité Directeur.

#### **- MODIFICATIONS DES STATUTS**

- Modification sur les élections, avec la visioconférence
- Rajout de paragraphe sur l'éthique et l'honorabilité, sur recommandations ministérielles
- Modification du système de procuration et de la commission électorale.

M. BARBE demande s'il y a des questions.

**Mr JF. DUPRAT** demande à prendre la parole (voir ci-dessous copie de ses notes).

## NOTE DE M.DUPRAT JF.

VOUS NOUS SOUMMETTEZ UN PROJET DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR. JE PENSE QU'IL EST TOUJOURS BON D'AMELIORER LES CHOSES ET JE REMARQUE AVEC SATISFACTION PAR EXEMPLE QUE LE COMITE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE ET LA COMMISSION DE CONTROLE ET D'HONORABILITE SONT PAR STATUTS MISES EN PLACES

J'EN PROFITE POUR FELICITER LE TRAVAIL DE CES COMMISSIONS ET PLUS PARTICULIEREMENT L'IMPLICATION ACTIVE DE BEATRICE ET VALERIE, PROUVANT AINSI QU' ON PEUT TRAVAILLER POUR FAIRE AVANCER LA PELOTE SANS ARRIERES PENSEES TOUT EN ETANT DANS LA MINORITE.

EXEMPLE QUI POURRAIT PEUT ETRE VOUS INCITER A NOUS ASSOCIER A D'AUTRES COMMISSIONS.

JE SOUHAITE AUSSI FAIRE QUELQUES REMARQUES QUI JUSTIFIERONT MON VOTE CONTRE (23) non décisionnel en l'état

LA REPARTITION DES VOIX LORS DU VOTE POUR LA PRESIDENCE : CELA SOUS ENTEND QUE LE MODE ELECTIF NE CHANGE PAS ET QUE L'ON GARDE LA MEME FORMULE QUI EST POUR MOI PEU DEMOCRATIQUE ET QUI EST FAUSSE NOTAMMENT PAR LA PRESENCE POTENTIELLE DE MEMBRES INFLUENTS DE COMITE ou LIGUES DANS UNE LISTE. ON L'A VERIFIE LORS DES DERNIERES ELECTIONS OU ON A VU PAR EXEMPLE UN COMITE DONNER 100% POUR UNE LISTE AU DETRIMENT DE L'AUTRE.

JE PROPOSE UN CHANGEMENT RADICAL DU MODE DE VOTE ET A LA PLACE DES CES MODIFICATIONS DE REPARTITION QUE CE SOIENT UNIQUEMENT LES CLUBS QUI VOTENT POUR ELIRE LE PRESIDENT.

JE NE COMPRENDS PAS NON PLUS LA NOTION DE PERIODE PRE ELECTORALE DE 6 MOIS QUI SEMBLE VOULOIR DIRE QUE C'EST NOUS QUI DECIDONS QUAND UN CANDIDAT POTENTIEL PEUT SE LANCER.

JE PENSE AUSSI QUE 40 PERSONNES DANS UN COMITE DIRECTEUR EST UN CHIFFRE TROP ELEVE ET QU'IL POURRAIT ETRE ABASSE.

LA NOUVELLE REGLE POUR LA TETE DE LISTE EST A MON SENS TROP RESTRICTIVE ET INFONDE EN CAS DE LITIGE, CELA VOULANT DIRE PAR EXEMPLE QU'UN JOUEUR AUJOURD'HUI EN ACTIVITE MAIS DEMAIN EN RETRAITE SPORTIVE NE POURRAIT PAS SE LANCER DANS L'AVENTURE.

ON A AUJOURD'HUI UN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE INCONNU 2 ANS AVANT SON ELECTION ET ON NE POURRAIT PAS AVOIR UN PRESIDENT DE FEDERATION A L'IDENTIQUE.

DE PLUS VOUS VOLEZ CHANGER LA REGLE POUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION MAIS PAS POUR LES PRESIDENTS DE LIGUE OU COMITE QUI RESTENT EUX. AVEC 6 MOIS DE LICENCE AVANT LA DATE DE L'ELECTION. ILLOGIQUE.

JE SUIS PAR CONTRE D'ACCORD SUR LE CUMUL DES MANDATS ET LEURS INCOMPATIBILITES, MAIS J'AURAIS ETE PLUS LOIN EN RAJOUTANT A LA PAGE 14 ARTICLE 013.3, « LE MANDAT DE PRESIDENT DE LA FEDERATION NE PEUT SE CUMULER AVEC CELUI DE PRESIDENT DE LIGUE REGIONALE, PRESIDENT DE COMITE OU PRESIDENT D'ASSOCIATION SPORTIVE. »

IL SERAIT AUSSI PLUS LOGIQUE DE LEUR DEMANDER DE DEMISSIONNER AVANT L'ELECTION ET NON PAS DANS LE MOIS QUI SUIT LEUR EVENTUELLE ELECTION QUAND ON CONNAIT LEUR INFLUENCE SUR LES VOTES DE LEUR COMITE ou LIGUE.

CONCERNANT LE REGLEMENT INTERIEUR QUI PREVOIT UN COMITE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE, CE DERNIER EST IL A CE JOUR COMPOSE ET SERAIT IL POSSIBLE DE NOUS ENVOYER SON REGLEMENT POUR EN CONNAITRE SES MODALITES DE FONCTIONNEMENT COMME INDIQUE EN PARAGRAPHE 013.

**Monsieur le président,** Lilou ECHEVERRIA, prend la parole et rappelle que la modification des Statuts ne peut être validée qu'en assemblée générale. Le Comité Directeur propose, donne un avis mais n'est nullement décisionnaire.

**Mr JF. DUPRAT** note aussi que la proposition de diminuer les commissions de 6 à 3 membres est due à l'implosion d'une commission très importante et peut-être à la difficulté à la recomposer. La situation à 3 membres inciterait le responsable à s'en contenter, impliquerait un pouvoir de décision trop concentré et trop influençable, et ne permettrait pas à des personnes voulant s'impliquer d'y être associées.

**Mr DUPRAT** espère que ses remarques seront prises en compte et se félicite de la volonté de changer les Statuts.

**Mr D. PEYRAT, président de la Ligue des Hauts de France**, demande à prendre la parole.

Il trouve anormal que le président d'une Ligue éloignée ne puisse pas donner procuration à un autre président de Ligue. Il dit l'avoir déjà signalé par le passé.

Il souhaiterait avoir le même type de statuts que l'Ile de la Réunion ou la Nouvelle Calédonie.

Il partage l'avis de Mr DUPRAT. 40 membres pour un Comité Directeur est excessif, en particulier au vu du fréquent nombre d'absents.

**Il propose certaines modifications** (en police verte sur le texte joint).

011.302 Vote par procuration

Le vote par procuration est possible mais dans les conditions ci-dessous :

- Un mandataire d'une Ligue Régionale peut représenter l'association sportive où il est licencié, mais ne peut représenter ni une autre association sportive ni un comité de sa Ligue. En cas d'indisponibilité, une Ligue Régionale peut donner procuration au représentant d'une autre Ligue Régionale, déjà mandaté pour la représenter à l'Assemblée Générale **ou à un mandataire d'un comité départemental de son ressort si le siège de la ligue est situé à plus de 600 kilomètres du siège fédéral**. Un mandataire d'une Ligue Régionale peut représenter au plus une autre Ligue Régionale.

- Un mandataire d'un Comité Départemental ou Territorial peut représenter l'association sportive où il est licencié, il ne peut pas représenter une autre association sportive de sa Ligue. En cas d'indisponibilité, un Comité Départemental ou Territorial peut donner procuration au représentant d'un autre Comité de sa Ligue Régionale, déjà mandaté par son Comité pour le représenter à l'Assemblée Générale **ou au mandataire de sa ligue régionale si le siège du comité départemental est situé à plus de 600 kilomètres du siège fédéral**.

Un mandataire de Comité peut représenter au plus un autre Comité de sa Ligue Régionale.

- En cas d'indisponibilité, chaque association sportive peut donner procuration au représentant d'une autre association sportive de la même Ligue Régionale, déjà mandaté par son association sportive pour la représenter à l'Assemblée Générale sous réserve qu'il ne soit pas le représentant d'un Comité ou d'une Ligue Régionale. Un mandataire d'association sportive peut représenter l'association sportive où il est licencié, il ne peut représenter plus de 5 autres associations sportives et ne pourra être détenteur de plus de cinq procurations. Cette procuration, pour être valable, doit obligatoirement comporter l'identité complète du mandataire, être datée et signée par le Président de l'association sportive représentée (signature du mandant) et comporter son cachet, s'il en existe. Un double du mandat de procuration, daté et signé, doit être reçu, par voie postale ou électronique au siège de la Fédération, au plus tard, par la Commission de surveillance des opérations électorales 48 heures avant l'Assemblée Générale. Cette procuration sera remise le jour de l'Assemblée Générale au à la personne responsable de l'émargement.

011.303 Cas particulier, Outre-mer et collectivités des associations situées hors métropole : Corse, Saint Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie, La Réunion, Mayotte.

- En cas d'indisponibilité, des Ligues ou Départements d'outre-mer et collectivités situées hors métropole, chaque entité et chaque association sportive peut donner procuration au représentant d'une autre Ligue Régionale ayant son siège sur le territoire métropolitain, déjà mandaté pour la représenter à l'Assemblée Générale. Il ne peut représenter plus de 5 associations sportives.

- A l'intérieur de chaque entité d'outre-mer, l'ensemble des voix de cette entité et de leurs associations sportives peut être porté par le même représentant d'une autre Ligue Régionale.

- En cas d'indisponibilité, d'une association sportive située hors métropole, chaque association peut donner procuration au représentant d'une autre association ayant son siège sur le territoire métropolitain, déjà mandaté pour la représenter à l'Assemblée Générale.

011.31 Forme de Vote-Majorité

Les votes en Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu

**En réponse, le président, Lilou ECHEVERRIA**, demande à M.PEYRAT d'écrire sa requête et de la communiquer au secrétariat fédéral.

Il dit effectivement être d'accord sur certains points, en particulier sur les 40 membres du Comité Directeur, nombre certainement trop important. On ne pourra en débattre aujourd'hui mais toutes les remarques seront étudiées. Les Comités et Ligues seront associés à la réflexion.

Avant de présenter ce type de proposition en AG, il faut que le Comité Directeur réfléchisse bien et propose un travail abouti.

Le président propose donc que Mr BARBE, responsable de la Commission Administrative, récupère tous les éléments et propositions du jour pour les travailler en commission, de manière à convoquer ensuite un Comité Directeur spécifique à ces thèmes.

Par contre, il n'est pas d'accord sur les critiques concernant les pourcentages des voix clubs/ligues. Le fonctionnement actuel fait suite aux recommandations du Ministère.

Ceci est un point fondamental. Doit-on tout donner aux Ligues ou aux Clubs ? Avantages, inconvénients, risques, tout ceci sera à débattre et à travailler également avec les Présidents de Ligues et Comités.

**Mr P.BARBE** est tout à fait d'accord pour étudier les différentes propositions.

Quant à la proposition du nombre de membres de chaque commission, cela n'a rien à voir avec le problème de démission de certains membres de la commission de main nue. Une commission peut parfaitement fonctionner avec peu de membres à partir du moment où ils sont actifs et motivés.

**Mr JF. DUPRAT** rajoute que ceci s'inscrit dans la même logique que la diminution des membres du Comité Directeur.

**Mr P.BARBE** répond qu'en Commission Administrative, seul le nombre de membres par commission avait été abordé et étudié.

**Monsieur le président, Lilou ECHEVERRIA**, répond que la réduction du nombre de membres du Comité Directeur a déjà été évoquée et qu'une réflexion est engagée à ce sujet. Entre 25 et 30 personnes serait suffisant.

**Mme B. LAUILHE** demande la parole :

Cela concerne l'AG électorale et plus précisément le point 011-4 spécifique aux deux systèmes de vote (électronique ou présentiel.)

Ci-dessous, elle fait part de propositions concrètes qui pourraient peut-être alimenter un débat constructif.

### Modifications des Statuts

Lors du 1er bureau fédéral de janvier 2021, et à la lecture du CR, des points intéressants ont été soulevés quant aux modalités d'organisation de l'AG électorale de la fédération.

Le vote électronique a favorisé une participation massive des associations, ce système de vote est à pérenniser mais il faut à mon sens le faire évoluer.

#### **011.4 AG Elective**

##### **011.40 Modalités de Vote lors de l'AG Elective**

Abandon du vote traditionnel en présentiel et mise en place du vote par procédé électronique.

L'organisation pourrait être la suivante :

- le vote se fasse UNIQUEMENT par voie électronique sur un temps donné de 24h par exemple
- sur ce même temps de 24h = organisation d'un vote pour toutes les associations affiliées à la FFPB
- sur ce même temps de 24h = organisation d'un vote pour tous les comités départementaux ou territoriaux
- sur ce même temps de 24h = organisation d'un vote pour toutes les ligues régionales.

Points positifs :

Toutes les instances du territoire votent en même temps, pas de possibilité de divulgation de résultats.

Les présidents de comité ou de ligue n'ont plus besoin de porter les voix de leur instance respective, le calcul de répartition des voix se déroulant à la fin du vote sous le contrôle de la commission dédiée.

(selon les ligues les répartitions des voix, entre ligues et comités, peuvent varier).

L'organisation des commissions de surveillance des opérations électorales seraient alors à réévaluer, à réajuster.

#### **011.5 Assemblée Générale Elective des Ligues et des Comités**

Les comités et les ligues pourraient choisir le vote en présentiel ou le vote électronique.

**Questions :** ces changements de statuts seront-ils votés lors de l'AG en 2022 (AG extraordinaire ?) ?  
Des évolutions, des observations ou des améliorations sur ce sujet pourraient être étudiées prochainement via le **prochain Comité Ethique** ?  
Ou via le **groupe de travail « Ethique et Intégrité »** (avec la présence des présidents et/ou dirigeants des Comités et Ligues sur ces groupes), mis en place par les membres de la **Commission Honorabilité** ?  
(voir CR CD du 1er juillet 2021)

**Monsieur le président, Lilou ECHEVERRIA**, estime qu'il vaut mieux conserver les deux types de votes.  
Il est favorable au présentiel qui favorise les contacts humains et souligne la difficulté de certaines personnes à utiliser l'outil électronique.  
L'idéal est donc de pouvoir utiliser les deux formes de votes.  
Il reconnaît que certains résultats au niveau des ligues peuvent fuir. Il faudra réfléchir à un système capable de bloquer ces résultats jusqu'à la fin du vote. Ce sera le rôle de la commission électorale.

**Mr JM. GARAYAR** pense lui aussi que 40 membres pour un CD est excessif. Il estime pour sa part que le travail est effectué à l'envers et que tout est à remettre en question. Il faudrait à son sens déterminer à l'avance le nombre de personnes dont a besoin chaque commission avant d'établir une liste de candidats aux élections.

« Au Comité Territorial du Pays Basque, cette formule a déjà été adoptée.

Nous sommes partis des besoins réels pour assurer un bon fonctionnement et avons établi le nombre de membres de notre comité directeur en conséquence.

Je suis favorable au vote électronique, mais je pense que la manière de voter dans les clubs n'est pas démocratique et je le dis haut et fort. Exemple, dans certains clubs, le Président va voter ce qu'il veut, même parfois à l'inverse des décisions de son club.

Les votes des licenciés doivent être respectés. Chaque licencié devrait pouvoir voter directement. Un licencié, une voix.

Pour baisser le nombre de membres du CD fédéral, on pourrait aussi abaisser le nombre de responsables de spécialités internationales. »

**Monsieur le président, Lilou ECHEVERRIA**, répond : « On ne peut pas à l'avance déterminer le nombre de gens dans chaque commission. On arriverait rapidement à 80 en procédant de la sorte. De plus, une liste n'est pas composée que de membres de commissions.

Le vote électronique est acté. Le nombre de membres du Comité Directeur doit correspondre aux postes primordiaux dont les responsables de commissions. Entre 25 et 30 maximum sera une bonne fourchette. »

**Mr D. PEYRAT** n'est pas d'accord. Si le vote ne se faisait que par les clubs, il faudrait un contrôle strict des votes dans chacun d'eux.

**Monsieur le président, Lilou ECHEVERRIA**, répond qu'actuellement nous n'avons pas les moyens d'effectuer des contrôles de votes plus approfondis.

**Mr P. GARAIKOECHA** revient sur le fait que Mr GARAYAR souhaite un vote individuel direct comme pour une Présidentielle. Mais nous ne sommes pas du tout dans la même démarche. Dans une fédération les clubs/ligues/comités s'expriment suivant un modèle fédéral. Les licenciés sont en majorité des consommateurs, très éloignés de la gestion de leur club et qui se préoccupent rarement de la gouvernance. Certains ne savent même pas ce que sont des ligues ou des comités et quel est leur rôle. Ils connaissent encore moins le fonctionnement d'une fédération.

**Mr P. DAGUERRE** ajoute que le licencié a la possibilité de s'exprimer au sein de son club ; toutefois les clubs doivent être mieux structurés pour les votes. Ils s'expriment ensuite par l'intermédiaire de leur président qui porte leurs voix. Il faut lui faire confiance, croire en son intégrité et son honnêteté.

Toutes les remarques ci-dessus seront transmises à Thérèse et à Pierre Barbe, responsable de la Commission Administrative.

## **- MODIFICATIONS DES REGLEMENTS**

### **Mr P. BARBE**

- Pour certains articles, il s'agit d'une remise en forme de l'écriture.
- Articles supplémentaires sur l'éthique-déontologie-honorabilité

221.3 Extension de licence sportive  
221.10 Mode de délivrance  
221.11 Création - validité d'une licence  
221.13 Renouvellement  
221.200 Licence sportive  
411 Arbitres-Juges

### 3. Règlement Financier

39. Droits d'extension et de mutation. Tarification des indemnités pour les mutations.

**Mr C. SOURP** craint que certaines règles fédérales ne mettent en danger la vie de certains petits clubs en autorisant certaines extensions.

On lui répond qu'un président peut appliquer le règlement de son comité et pas forcément celui de la FFPB.

En résumé :

La modification des Statuts devra être travaillée par la Commission Administrative début janvier 2022, en prenant compte des diverses annotations/demandes.

Un Comité Directeur, début 2022, sera exclusivement dédié à l'approbation de ces modifications qui pourront par conséquent être présentées et votées lors de l'AG FFPB du 26 mars 2022.

Toutes les autres propositions de règlement ont été approuvées, et seront proposées aux votes en AG du 26 mars 2022.

**Mr C. LAGOURGUE** fait part de la création d'une commission d'homologation du matériel. Elle sera mise en place, très prochainement. Avant toute décision, une période de test du matériel sera menée auprès d'un échantillon de joueurs. Un rapport sera transmis au Bureau puis au Comité Directeur pour validation.

**Mr JM. GARAYAR** ajoute qu'on s'achemine vers une grave pénurie de casques « Ikus ». Le propriétaire de cette entreprise prenant sa retraite, il y a urgence. Cette situation préoccupe beaucoup de clubs.

**Le président Lilou ECHEVERRIA** explique que ce problème est déjà pris en compte par la FFPB qui met tout en œuvre pour trouver une solution. Des pourparlers sont en cours et une réponse encourageante est attendue très prochainement. Tout le monde sera averti le plus rapidement possible.

## **3. POINT SUR LES FINANCES**

### **Mme Corinne POTEL**

- **Bilan de la Grande Semaine** : recette brute 29 876 € pour 2783 entrées ; après reversion aux organisateurs, il reste 23 739 €.

Les frais engagés (achats pelotes, récompenses, billetterie, parution Mediabask, et déplacements) s'élèvent à 12 145 €.

Reste donc un bénéfice de 11 594 €, sur lequel part fédérale de 35 %, ligues/clubs 25 % (7 535 €).

Reste à la FFPB environ 4 000 €. L'ensemble des rétrocessions a été faite.

- La **Reversion des licences** sera à la hauteur de celle de 2020 malgré la situation « Covid ». La reversion de 2021 aurait dû être de 105 000 €, elle sera de 112 000 € soit 6 847 € en plus.

- **Haut niveau**, en cours de finalisation, au vu du glissement des compétitions internationales en fin d'année.

#### 4. POINT SUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES 2021

**Mr Guillaume SILVESTRE DE FERRON (responsable FFPB cesta punta)**

Tout juste de retour de ZINACANTEPEC, le bilan mexicain est mitigé avec une 3ème et 4ème place en Professionnel (Coupe du Monde). Des motifs de satisfaction malgré la défaite. L'Espagne a présenté ses deux équipes de « galactiques ». Nos jeunes joueurs les ont contraints à jouer trois sets lors des deux demi-finales. Et sans une blessure on aurait pu rêver. Avec le travail de préparation, c'est de bon augure avant « Biarritz 2022 ».

Médailles d'argent et de bronze chez les moins de 23 ans. Déception surtout quand ça se joue à un point.

Inquiétude sur l'avenir des compétitions internationales de cesta punta avec de moins en moins de pays engagés.

A ISCAR, Championnat du Monde des moins de 23 ans (individuel), médailles d'or et d'argent pour la France. Très belle performance.

Chez les féminines, domination de l'Espagne. Nos jeunes joueuses sont toutes débutantes mais talentueuses et motivées. Certaines ont à peine un an de pratique.

**Mr Stéphane SAINT-LAURENT (responsable Commission Sportive Générale)**

A Oloron Sainte Marie, en Championnat d'Europe Trinquet moins de 22 ans, la compétition a été une grande réussite avec un excellent bilan sportif. 4 pays, 6 spécialités et 6 médailles d'or pour la France.

A Toulouse, Championnat d'Europe de Frontball, le bilan est beaucoup plus décevant. L'Espagne nous a été largement supérieure, notamment au niveau physique dans certaines catégories. Cette compétition a eu le mérite de mettre au jour toutes nos faiblesses et d'établir une base de travail en vue de « Biarritz » 2022.

Un grand merci à R.Labau, F.Clar, R. Eguzkiza et tous ceux qui les ont aidés pour l'accueil au pied levé de cette compétition et pour la parfaite organisation de l'évènement.

**Mr D. PEYRAT** demande comment on peut contacter la Fédération Belge.

**Le président, Lilou ECHEVERRIA**, lui répond que la compétition toulousaine a été organisée par la Fédération Européenne de Pelote. On lui fera parvenir les contacts nécessaires.

#### 5. POINT SUR LES COMPETITIONS HIVER 2021/2022

**Mr S. SAINT-LAURENT**

Pour les championnats d'hiver 2021/2022, les prochaines finales sont programmées :

le 16/01/2022 : Main nue par équipes Trinquet Cadets-Juniors-Nationale B et A à Arcangues ; Paleta pelote de gomme creuse féminin et masculin Juniors-Nationale A et B au Trinquet Moderne-Bayonne.

le 15/01/22 : Paleta pelote de gomme pleine Nationale A et B Fronton mur à gauche à Bazas ; Paleta pelote de gomme creuse Trinquet Championnat de France et Challenge National Poussins-Benjamins-Minimes et Cadets à Oloron Sainte Marie et Poussins-Benjamines-Minimes-Cadettes à Bardos.

#### 6. VALIDATION CALENDRIER GRANDE SEMAINE DE PELOTE BASQUE 2022 (14- 21 AOUT 2022)

**Mr S. SAINT-LAURENT**

**La 100ème Grande Semaine se déroulera du 14/08/2022 au 21/08/2022.**

Demande du club GOIZEKO IZARRA-ST JEAN PIED DE PORT qui fêtera aussi ses 100 ans. (ouverture ou clôture)

Demande du club HARDOYTARRAK-ANGLET qui inaugurera à cette occasion son nouveau fronton à Sutar. (ouverture ou clôture ?)

Demande du club NOIZBAIT-HASPARREN. (ouverture ?)

Demande de l'AVIRON BAYONNAIS-BAYONNE (une journée).



## 7. VALIDATION COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Mr R.HARDOY

Il s'avère de plus en plus compliqué de constituer ce type de commissions.

Il a fallu tenir compte de certaines démissions puis de certains changements de décisions de dernière minute.

De plus nous avons cherché des personnes motivées, disponibles, à l'intégrité reconnue et connaissant bien le milieu de la pelote mais sans être forcément dirigeants.

Vivant dans une société de plus en plus procédurière, il nous a semblé opportun de faire appel également à des personnes exerçant dans le milieu judiciaire et du Droit, bien au fait des lois et de leur interprétation.

Ainsi, avocats, experts judiciaires, conseillers juridiques, vice-procureur et notaire ont accepté de rejoindre nos organes disciplinaires.

Sur la proposition de liste ci-dessous, il faudra rayer Mr A. Dassé, suite à son désistement de dernière minute.

Copie de la liste des membres des organes disciplinaires de la FFPB.

### Sous-commission disciplinaire Amateurs

PETIT Nicolas (président)	Avocat
DASSE Alain	retraité
LARRE Léon	retraité
OLASSAGUIRE André	retraité
SEDES Michel	retraité

### Sous-commission disciplinaire Pro

PETIT Nicolas (président)	Avocat
DASSE Alain	retraité
LARRE Léon	retraité
OLASSAGUIRE André	retraité
SEDES Michel	retraité

### Commission de discipline

BERTIZBEREA Jon (président)	Avocat
LE HERISSIER Aude	vice-procureur à Dax
ETCHEVERS Julien	notaire
PERES Marie	clerc de notaire
PIERROU Gérard	retraité

### Commission d'appel disciplinaire

ASTABIE Alain (président)	Avocat
BASTERREIX Gilbert	avocat
LARTIGAU Marc	expert judiciaire
GIBERT Jean-Paul	retraité
GARAICOECHEA Daniel	
LISSAR Pierre	retraité
LARRE Jean-Marie	enseignant

La liste des membres des organes disciplinaires est approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur.

## 8. CELEBRATION DU CENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA FFPB : 30 DECEMBRE (1921-2021)

Pour cause d'épidémie « Covid » et en concertation avec Mr le Maire de Bayonne, les festivités prévues à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la FFPB sont annulées et reportées à 2022, très certainement le 7 mai (date à confirmer).

## 9. DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL PASCAL BEDERE

Le DTN étant excusé, cet ordre du jour n'est pas traité.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

- Dans une lettre parvenue à la FFPB le 4 novembre, certains membres de la Commission fédérale de Main nue ont présenté leur démission. Seuls deux d'entre eux, Mrs Heguy et Behasteguy, sont élus au Comité Directeur.

Ils seront à partir de ce jour remplacés par Mrs Sylvain Brefel et Christian Latxague, suivants immédiats sur la liste du président Lilou Echeverria, et ce comme le stipule le règlement.

- **Monsieur le président, Lilou ECHEVERRIA**, annonce une excellente nouvelle.

Par décret du 12 décembre 2021, la pelote basque conserve la « Reconnaissance Sport de Haut Niveau » et ce pour l'ensemble des spécialités internationales pratiquées.

C'est le résultat d'un travail de tous les instants qui a duré de longs mois durant lesquels le président Lilou Echeverria et le DTN Pascal Bédère n'ont pas ménagé leurs efforts, enchaînant les réunions parisiennes avec les plus hautes instances du sport français. Il a fallu se battre, chercher tous les appuis locaux, régionaux et nationaux nécessaires avant de présenter un dossier solide qui a su convaincre. C'est une énorme satisfaction pour notre sport et pour nos jeunes qui le pratiquent.

- Licences. **Mr P. GARAICOECHEA** souligne que suite à la visualisation du logiciel, il apparaît que le nombre de licenciés remonte, 10 % en plus environ. Nous sommes actuellement à 13 439 licences soit 1 323 nouvelles adhésions.

Toutefois, il faudra attendre les nouvelles directives ministérielles concernant le « Covid » et le PASS vaccinal pour avoir une idée plus précise de la situation. La suite de la saison est dépendante de la pandémie, on ne sait malheureusement pas ce qui va advenir.

- **Mr JF. DUPRAT** demande si un comité d'organisation a été désigné pour l'organisation des championnats du monde de 2022 et, si oui, de quelle manière il est possible de candidater à ce comité.

**Monsieur le président, Lilou ECHEVERRIA**, répond : « Non pas pour l'instant, nous sommes dans l'attente d'une réunion avec la FIPV. Aucun comité n'a été créé. Nous sommes aussi en attente quant au choix des aires de jeu. Une visite de certaines installations a été effectuée par la FIPV en présence de Stéphane Saint-Laurent et de moi-même. Il en est ressorti que des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires sur certains sites.

Des contacts étroits sont déjà établis entre la FFPB et les maires des communes susceptibles de recevoir des parties (Biarritz, Bayonne, Anglet, Hasparren, Bidart) afin de satisfaire aux exigences de la FIPV et de préparer cet évènement le plus sereinement possible. »

**Mr Jean-Pierre MICHELENA** vient d'apprendre que le fronton mur à gauche de Bidart connaissait de grosses fuites d'eau au niveau de la charpente. Il en informe le Comité Directeur. Affaire à suivre.

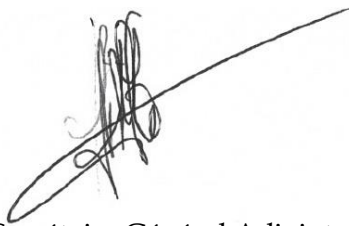
Les Championnats du Monde sont prévus du 23/10/2022 au 29/10/2022.

- Pour terminer, **le président, Lilou ECHEVERRIA**, fait part du décès du mari de Marie-Claude Delbos et demande au Comité Directeur d'observer une minute de silence en son honneur.

Fin de séance à 11h00.



Le Secrétaire Général,  
Alain ROLLET



Le Secrétaire Général Adjoint  
René HARDOY



Le Président,  
Lilou ECHEVERRIA